



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

domaine public

Question écrite n° 67275

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la réparation des dégradations commises sur le domaine public communal : tags, dommages sur des éléments de signalisation verticale ou sur le mobilier urbain... Les plaintes déposées par la collectivité sont souvent classées sans suite et la constitution de partie civile n'est pas toujours justifiée au vu des sommes en jeu. Il lui demande donc si une commune est en droit d'émettre un titre de recette du montant des réparations à l'encontre d'un auteur, clairement identifié, de telles dégradations.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67275

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6088